



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

archéologie

Question écrite n° 55200

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication l'état des travaux de recherche menés par des historiens sur la localisation de Lutèce sur l'île de la Cité.

Texte de la réponse

La localisation de Lutèce, chef-lieu du peuple des Parisii, ne pose pas réellement de problème. « Lutetia » est le nom de l'agglomération antique de Paris, développée dès le Haut-Empire selon trois pôles : la rive gauche de la Seine, l'île de la Cité et également, de façon plus réduite, le faubourg de la rive droite, l'ensemble étant relié par un grand axe fondateur, le *cardo maximus*. L'agglomération gallo-romaine est une ville-pont structurée par le fleuve, dotée d'une remarquable parure monumentale mise en scène au sud, sur la montagne Sainte-Geneviève. La rétractation de la ville, au Bas-Empire, sur l'île de la Cité alors fortifiée est un fait connu depuis longtemps. La question qui se pose est celle de l'implantation celtique et notamment gauloise sur le site de Lutèce, et particulièrement sur le point stratégique que représente l'île de la Cité. Les écrits de Jules César nous apprennent qu'un peuple gaulois vivait sur une aire correspondant à peu près à la région parisienne actuelle. Les premières occupations remontant à la fin du néolithique ont été révélées de façon spectaculaires par les fouilles des entrepôts de Bercy en 1991-1992 : vestiges de structures de bâtiments, pirogues (musée Carnavalet), plus ancien arc en bois d'if connu en Europe. S'y ajoutent des installations datables de l'âge du bronze (1500-750 av. J.-C.) et des pieux correspondant peut-être à des appontements datés du premier âge du fer (750-450 av. J.-C.). Des vestiges d'occupations des âges des métaux ont aussi été découvertes sur le site du Grand Louvre : traces d'agriculture, plus anciens vestiges de pratiques funéraires attestées à Paris. L'assemblée des peuples gaulois en un lieu présenté comme la place forte des parisiens (*Lutetia parisiorum*) citée par César en 53 av. J.-C. et, l'année suivante, le récit de la bataille de Lutèce mentionnant l'oppidum des Parisii, situé dans une île ont traditionnellement conduit les historiens de Paris à localiser cet oppidum dans l'île de la Cité. La découverte, en 1710 des éléments du pilier des Nautés orné de divinités indigènes antérieures à la conquête (musée des Thermes-hôtel de Cluny) a longtemps corroboré cette hypothèse. Toutefois, il s'agissait de blocs de remploi insérés dans le rempart du Bas-Empire, provenant de monuments dépecés pour sa construction. En l'état actuel des connaissances, les multiples fouilles menées sur l'île n'ont révélé aucun niveau d'occupation datable de la période de l'Indépendance, ni fortifications, ni niveaux d'incendie, ni encore traces d'urbanisation. L'oppidum incendié, qui n'était pas forcément fortifié, a pu être totalement détruit par les constructions et aménagements de l'île qui se sont succédé sur deux millénaires. Mais il se peut tout autant qu'il se soit situé sur une autre île ou dans un marais, aujourd'hui disparus ou réunis à la berge. Les hypothèses actuelles envisagent plusieurs implantations, soit : sur la rive droite, entre l'ancien bras nord de la Seine et son cours principal (sans preuve) ; dans l'île Saint-Louis où des lambeaux d'occupation protohistoriques ont été découverts sur la pointe méridionale ; sur le site du « port Saint-Bernard » (Ve arr.) où a été observée en 1874 une succession de niveaux allant du néolithique à la période romaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55200

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 450

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3741